

Association ADTC - Avis De Tempête Cévenole
La Cabanelle, 07380 Saint-Cirgues-de-Prades
adtc@laposte.net
www.adtc07.com
www.perspectivesecologiques.com



A l'attention des listes candidates aux élections municipales

Quelle Ardèche pour nos enfants? Trois enjeux énergétiques majeurs pour nos communes

Madame, Monsieur,

En cette période de positionnement électoral, nous souhaitons attirer l'attention de toutes et tous sur trois enjeux énergétiques majeurs pour nos territoires: les gaz de schiste, l'éolien industriel et la filière bois-énergie.

Gaz de schiste: Sauf à faire advenir un changement effectif de modèle économique et civilisationnel axé sur la sobriété et une empreinte écologique durable, la pression pour exploiter les gaz de schiste dans nos territoires ne se relâchera pas. L'association ADTC appuiera tous les acteurs locaux, notamment le collectif départemental anti-gaz de schiste (<http://www.stopaugazdeschiste07.org/>) dans leurs efforts pour maintenir dans la durée, sur ce dossier, la vigilance et la mobilisation collectives.

Eolien industriel: Nous attirons l'attention sur le tout récent rapport publié par le Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective (www.strategie.gouv.fr) et la diffusion qui en a été faite notamment par Maires Infos du 29 Janvier (*1), où on lit: "*Ces tarifs d'achat subventionnés ont contribué à la crise du système électrique européen, qui menace «sérieusement» la sécurité d'approvisionnement, le pouvoir d'achat des ménages, la compétitivité des entreprises ainsi que la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, selon le rapport.*"

Au-delà de la seule question des tarifs d'achat, ce rapport confirme les analyses des associations qui depuis des années dénoncent l'éolien industriel comme une fausse bonne idée énergétique, une imposture écologique, et un gâchis économique stupéfiant. ADTC continue d'œuvrer, sous l'égide du collectif ardéchois "Eole 07" (<http://www.eole07.fr/>), pour nous préserver de cette filière-business qui par ailleurs menace la concorde sociale dans nos communes et va à l'encontre de nos aspirations au "vivre ensemble".

Filière bois-énergie: L'ambition légitime de dynamiser cette filière d'énergie renouvelable est actuellement ternie par un biais productiviste qui, prétextant le rôle de puits de carbone de la forêt, privilégie en réalité la sylviculture intensive de type plantation, l'exploitation à l'échelle industrielle, et la rentabilité à court terme. Nos concitoyens soucieux de conjuguer essor économique de la filière et viabilité socio-environnementale dans la durée objectent à la nouvelle loi forestière telle qu'actuellement en discussion au Sénat. Celle-ci en effet n'inclut en l'état aucune mesure sérieuse de préservation des écosystèmes forestiers, et ne met concrètement aucun frein aux "*aberrations écologiques*" telles que celle récemment dénoncée par les collectivités territoriales d'un département voisin (*2).

L'Ardèche, 5^e département le plus boisé de France, est bien sûr directement concernée par cette énième menace de colonisation énergétique. Contre ce nouveau péril, notre association est d'ores et déjà mobilisée, en liaison avec le collectif national "SOS Forêt France" (<http://www.sosforet.org/>).

Notre message:

« Dans notre secteur, en Ardèche, et ailleurs: »
« NON aux gaz de schiste, à l'éolien industriel,
et à la destruction de nos forêts »
« OUI à un modèle de développement basé sur le respect
de la nature et de l'humain »

Nous soutenons et soutiendrons, pleinement et activement, les élus et futurs élus qui, au-delà des discours convenus, respecteront véritablement ces principes, et mieux encore sauront les promouvoir par des initiatives et des actions concrètes étayées par une large et véritable implication des citoyens.

Nous pouvons assurer les autres de notre détermination militante.

Fait à Saint-Cirgues-de-Prades, le 20 Février 2014.

pour l'association ADTC - Avis De Tempête Cévenole,

le Président

la Vice-Présidente

le Secrétaire

Richard Ladet

Nathalie Mériguet

Jean-Michel Vernière

Notes:

(*1) "Le Commissariat à la Stratégie remet en cause le soutien aux énergies renouvelables"
<http://www.maire-info.com/territoires/energies-renouvelables/le-commissariat-la-strategie-remet-en-cause-le-soutienaux-energies-renouvelables--article-16871>

(*2) "Les élus des Chartes forestières de territoire de la Réserve de Biosphère Luberon-Lure prennent position vis-à-vis des gros projets industriels qui menacent les filières locales de bois énergie"
<http://www.perspectivesecologiques.com/telechargements/Foret%20Gardanne%20Motion%20Bois%20Energie%20Collectivites%2004%20Jan14.pdf>

Diffusion:

14 communes du périmètre statutaire d'ADTC

diffusion supplémentaire: communes d'Ardèche, PNRMA

Contacts:

Mail: adtc@laposte.net

Téléphone: 0475-934550

Association ADTC - Avis De Tempête Cévenole
La Cabanelle, 07380 Saint-Cirgues-de-Prades
adtc@laposte.net
www.adtc07.com
www.perspectivesecologiques.com



Elections municipales mars 2014 – Avis à nos concitoyens

Chers concitoyens,

Nous venons de terminer notre cycle de rencontres avec les listes candidates dans les communes de Ailhon, Lentillères, Prades et St-Cirgues-de-Prades.

Seule la liste "Mouvement Citoyen Ailhonnais" n'a pas donné suite à notre demande de les rencontrer, invoquant des contraintes de calendrier. Sans y voir matière à polémique, il nous paraît cependant étonnant, voire inquiétant que cette liste ne semble pas manifester un intérêt prioritaire pour des enjeux cruciaux, concernant l'environnement, le cadre de vie et la cohésion sociale dans nos communes, tels que ceux dont traite notre association.

Pour le reste, nous saluons l'écoute attentive que nous a accordée chacune des listes candidates que nous avons pu rencontrer. Pour mémoire, ce dialogue avec nos futurs édiles nous a permis notamment d'insister sur les points suivants:

1. Dans leur forme actuelle, les procédures administratives d'implantation de parcs éoliens n'ont **pas de légitimité démocratique**; le déficit démocratique dénoncé d'abord par le Conseil Général de l'Ardèche, puis par les Conseillers Régionaux ardéchois, à l'encontre des procédures de planification éolienne, s'est aggravé sous l'effet de deux lois passées au niveau national courant 2013. L'ensemble de la législation éolienne fait actuellement l'objet de 9 recours pour anticonstitutionnalité, formulés auprès des tribunaux et/ou du Conseil Constitutionnel.
2. Par voie de conséquence, des projets communaux ou intercommunaux financés par les retombées de parcs éoliens seraient eux-mêmes dépourvus de légitimité démocratique.
3. Tout montage financier pour un projet éolien est aujourd'hui **sujet à caution**, y compris s'il est présenté comme "garanti" par les pouvoirs publics ou les collectivités territoriales. Une prudence toute particulière s'impose à l'égard des montages dits "participatifs" faisant appel à l'épargne citoyenne. Le tarif de rachat de l'électricité éolienne a été déclaré illégal par la Cour de Justice de l'Union Européenne, et Europol a prévenu que le secteur de l'éolien est "*totalemment infiltré par le crime organisé*".
4. Aucun territoire n'est aujourd'hui à l'abri d'un **risque à terme de déforestation**.
5. Il est urgent pour nos collectivités territoriales de se mobiliser pour faire advenir un **encadrement strict et effectif** des chantiers d'exploitation en forêt, notamment des coupes rases, ainsi qu'un **cadre crédible de concertation locale** rassemblant propriétaires et usagers de la forêt.

Cordialement.

l'association ADTC - Avis De Tempête Cévenole